Étapes de la procédure disciplinaire

Conseil provincial

Saisine d'office
Requête d'autorité
Plainte

1re phase : instruction
- Convocation/audition pharmacien

Ou possibilité de conciliation avec le plaignant

Classement sans suite
Enquête complémentaire
Renvoi au fond

2e phase : poursuite
- Convocation pharmacien/ Audience (à huis clos)

Acquittement
Condamnation et sanction disciplinaire (avertissement, censure, réprimande, suspension de 1 jour à 2 ans ou radiation)

Appel pharmacien et/ou **Conseil national**

Conseil d'appel

Même procédure qu'en première instance mais audience publique

Acquittement
Condamnation et sanction disciplinaire (avertissement, censure, réprimande, suspension de 1 jour à 2 ans ou radiation)

Pourvoi en cassation du pharmacien et/ou **du Conseil national**

Cour de cassation

Contrôle du respect des formes substantielles ou prescrites à peine de nullite

En cas de cassation : renvoi possible vers Conseil d'appel autrement composé

Orde der Apothekers
Ordre des Pharmaciens